

—one by the honourable Member for Comox—Alberni (Mr. Skelly) concerning the Canada Post Corporation (342-7528); and

—one by the honourable Member for North Island—Powell River (Mr. Skelly) concerning the Goods and Services Tax (342-7529).

GOVERNMENT ORDERS

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-83, An Act to revise and amend the law governing federal trust and loan companies and to provide for related and consequential matters;

Mr. Loiselle, seconded by Mr. Cadieux, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

And debate arising thereon;

MID-DAY INTERRUPTION

At 1.00 o'clock p.m., the Speaker left the Chair until 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 24(2).

TABLING OF DOCUMENTS

The Speaker laid upon the Table,—Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons for the fiscal year ended March 31, 1990. (English and French)—Sessional Paper No. 342-1/64A. (*Pursuant to Standing Order 108(3)(e) permanently referred to the Standing Committee on Public Accounts*).

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

At 3.15 o'clock p.m., the House proceeded to the taking of the deferred division on the motion of Mr. de Cotret, seconded by Mr. Oberle,—That Bill C-78, An Act to establish a federal environmental assessment process, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

—une par l'honorable député de Comox—Alberni (M. Skelly) sur la Société canadienne des Postes (342-7528); et

—une par l'honorable député de North Island—Powell River (M. Skelly) relative à la taxe sur les produits et services (342-7529).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-83, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les sociétés de fiducie et de prêt fédérales et comportant des mesures connexes et corrélatives.

M. Loiselle, appuyé par M. Cadieux, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Il s'élève un débat.

INTERRUPTION DE LA MI-JOURNÉE

À treize heures, le Président quitte le fauteuil, jusqu'à quatorze heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le Président dépose sur le Bureau,—Rapport du Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes pour l'exercice financier clos le 31 mars 1990. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 342-1/64A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent des comptes publics conformément à l'article 108(3)(e) du Règlement*).

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

À 15h15, la Chambre aborde le vote par appel nominal différé sur la motion de M. de Cotret, appuyé par M. Oberle,—Que le projet de loi C-78, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.